



RÈGLEMENT THE MUD DAY KIDS

L'ÉPREUVE

L'épreuve "The Mud Day Kids" (ci-après l'Épreuve) est une épreuve sportive conçue à destination des enfants âgés de 7 à 15 ans révolus à la recherche du dépassement de soi et de l'entraide.

Les enfants seront amenés à réaliser un parcours d'environ 1km parsemés de 5 à 7 obstacles. Ramper, courir, sauter, grimper, ... ils devront faire comme les grands ou presque. Car si les obstacles de l'épreuve sont directement inspirés de la version adulte, ils ont avant tout été adaptés aux enfants et seront encadrés par du personnel compétent pour assurer leur sécurité.

Le temps estimé de la course est d'une trentaine de minutes.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout enfant âgé de 7 à 15 ans le jour de l'Épreuve peut participer à condition d'être accompagné d'une personne majeure et responsable, présente à ses côtés toute la durée de la course et dans le Village.

L'enfant n'est autorisé à participer qu'à la course qui lui est dédiée. En aucun cas celui-ci ne devra accéder aux obstacles de la course adulte. La surveillance de l'enfant sur le site est de la responsabilité de son accompagnateur.

La participation de l'enfant à l'Épreuve implique l'acceptation express et sans réserve par les représentants légaux de l'enfant, du présent règlement.

INSCRIPTIONS

L'inscription à L'Épreuve se fait exclusivement sur la plateforme www.sportchrono.ch. Les tarifs sont disponibles sur le site internet de l'Épreuve à l'adresse www.themudday.ch.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation peut être amenée à limiter le nombre de concurrents.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Uniquement les annulations sur présentation d'un certificat médical seront acceptées et remboursées.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Un contrôle d'identité sera effectué à l'accueil le jour de l'Épreuve.

TENUES

Le port d'un survêtement est vivement conseillé pour le franchissement des obstacles. Un t-shirt ainsi qu'un dossard sera remis à chaque enfant avant le départ de la course. Prévoir une tenue de rechange. Le port de bijoux ainsi que de tout objet de valeur est vivement déconseillé.

PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site themudday.ch.

Chaque accompagnateur devra se trouver au départ de l'Épreuve à l'horaire qui lui sera communiqué par e-mail.



Les enfants devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisés par des rubalises ou banderoles. Les enfants devront impérativement respecter les consignes des encadrants présents sur chaque obstacle.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure un enfant dont le comportement serait susceptible de perturber le bon déroulement de l'Epreuve ou susceptible de nuire à la sécurité des autres enfants ou des animateurs.

RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera mis à disposition des enfants à l'issue de la course.

ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un enfant souhaite abandonner, il doit se rapprocher d'un encadrant présent sur chaque obstacle.

SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les encadrants répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Sous réserve des restrictions aux exclusions de responsabilité découlant de la loi et notamment de l'article 100 al.2 CO, toute responsabilité de l'Organisateur, de ses organes employés et autres auxiliaires pour des dommages directs ou indirects subis par un participant dans le cadre ou en relation avec sa participation à l'Epreuve est expressément exclue.

Chaque participant doit être au bénéfice d'une assurance accident.

Tous les frais découlant d'une prise en charge médicale (ambulance, médecin, hospitalisation, etc.) ou technique (pièce de rechange) sont à la charge du participant.

UTILISATION DE DRONES

Les participants sont informés de ce que le jour de l'Epreuve, des aéronefs télépilotés (drones) seront utilisés à des fins de tournage, et qu'ils pourront se situer au cours de tout ou partie de sa participation à l'Epreuve à moins de 30 mètres de l'aéronef précité.

UTILISATION D'IMAGE

Par sa participation à l'Epreuve, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants droit ou ayants cause à fixer et à reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, son nom, sa voix, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Epreuve, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour



tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communication dans lesquelles ils sont intégrés.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'Organisateur, ses ayants droit et ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

LITIGE

Toute réclamation devra être faite par écrit en rappelant le nom, prénom du concurrent et adressé au siège de la société organisatrice dans un délai de 5 (cinq) jours après l'Epreuve. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

NEWSLETTER

L'inscription à l'Epreuve implique obligatoirement pour la personne ayant réalisé l'inscription, l'abonnement aux newsletters de cette Epreuve. Ces newsletters permettront notamment aux accompagnateurs/représentants légaux de recevoir toutes les informations pratiques nécessaires pour la préparation et le bon déroulement de l'Epreuve.